

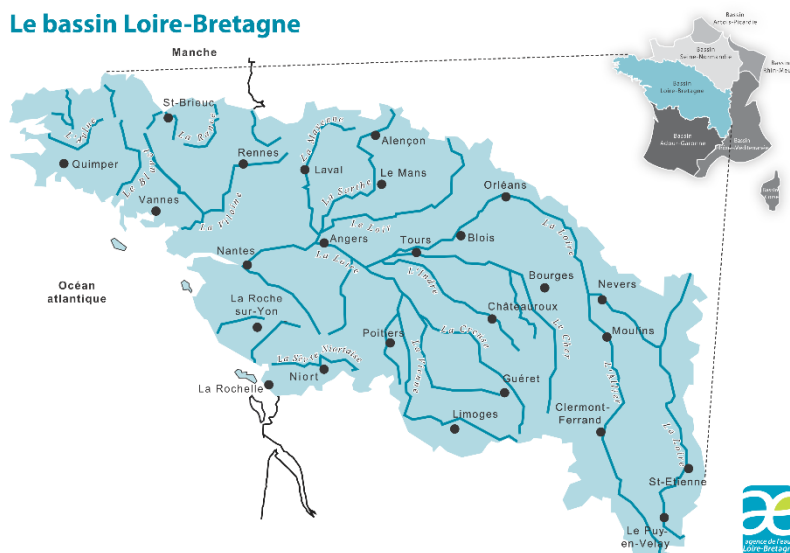
### Le Comité de Bassin Loire-Bretagne adopte le SDAGE 2022-2027 et le propose à la consultation du public

**Le jeudi 22 octobre 2020, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son programme de mesures. Du 15 février au 15 août 2021, le public pourra s'exprimer et donner son avis sur ce document.**



Le SDAGE et son programme de mesures sont des documents de planification dans le domaine de l'eau établis à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne (155 000 km<sup>2</sup>, soit 28% du territoire métropolitain allant de la pointe du Finistère au Mont-Gerbier-De-Jonc) par le comité de bassin Loire-Bretagne. Ils définissent, pour une période de 6 ans les grandes orientations pour garantir la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques, l'atteinte des objectifs fixés par l'Europe et les actions à conduire sur le terrain.

#### Le bassin Loire-Bretagne



**Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne doit être compatible avec le SDAGE. Il décline localement les orientations et les dispositions énoncées dans celui-ci en les complétant si nécessaire.**

Le projet de SDAGE 2022-2027 reconduit l'objectif établi par son prédécesseur, le SDAGE 2016-2021 : **61 % des cours d'eau en bon état écologique (contre 24 % actuellement)**. Des objectifs fixés qui vont dans la droite ligne des conclusions des Assises de l'eau, tels que 100 % des stations de traitement des eaux usées conformes en 2027, la réduction des nitrates et pesticides pour une eau brute destinée à la consommation humaine de qualité ou encore la réduction des prélèvements sur les territoires en tension.

Pour la première fois, le prochain SDAGE devrait prendre en compte la problématique « norovirus » dans les eaux littorales. Pour rappel, en janvier 2020 les ostréiculteurs et mytiliculteurs de la Baie du Mont Saint-Michel ont été sévèrement touchés par la fermeture sanitaire de deux zones de production conchylicole due à une contamination d'huîtres par le norovirus de la gastro-entérite. Des dispositifs devront être mis en place pour faire face à ce genre de crise sanitaire.

Par ailleurs, près de 50 % des modifications de texte apportées à ce projet sont liées à la prise en compte du changement climatique. Le programme comporte 11 000 mesures pour 3,6 milliards d'euros, soit 45 euros par habitant et par an.

La Commission Locale de l'Eau chargée de mettre en œuvre le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne sera consultée sur le projet de SDAGE au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Le public sera aussi invité à donner son avis sur ce projet du 15 février au 15 août 2021.

### > Pour en savoir plus :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/>

**et dans votre mairie à partir du 15 février 2021 pour donner votre avis !**

#### **Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne  
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)  
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE  
Tél : 02.57.64.02.54 - [contact@sage-dol.fr](mailto:contact@sage-dol.fr)

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)